

Une **électricité moins chère**
et **locale à Vitrolles** c'est possible !

Une communauté d'énergie citoyenne pour Vitrolles

Réunion publique
20 février 2024



L'ambition de la Ville



Engager une transition énergétique sur l'ensemble du territoire



Permettre aux Vitrollais d'avoir accès à une électricité locale verte et à coût maîtrisé

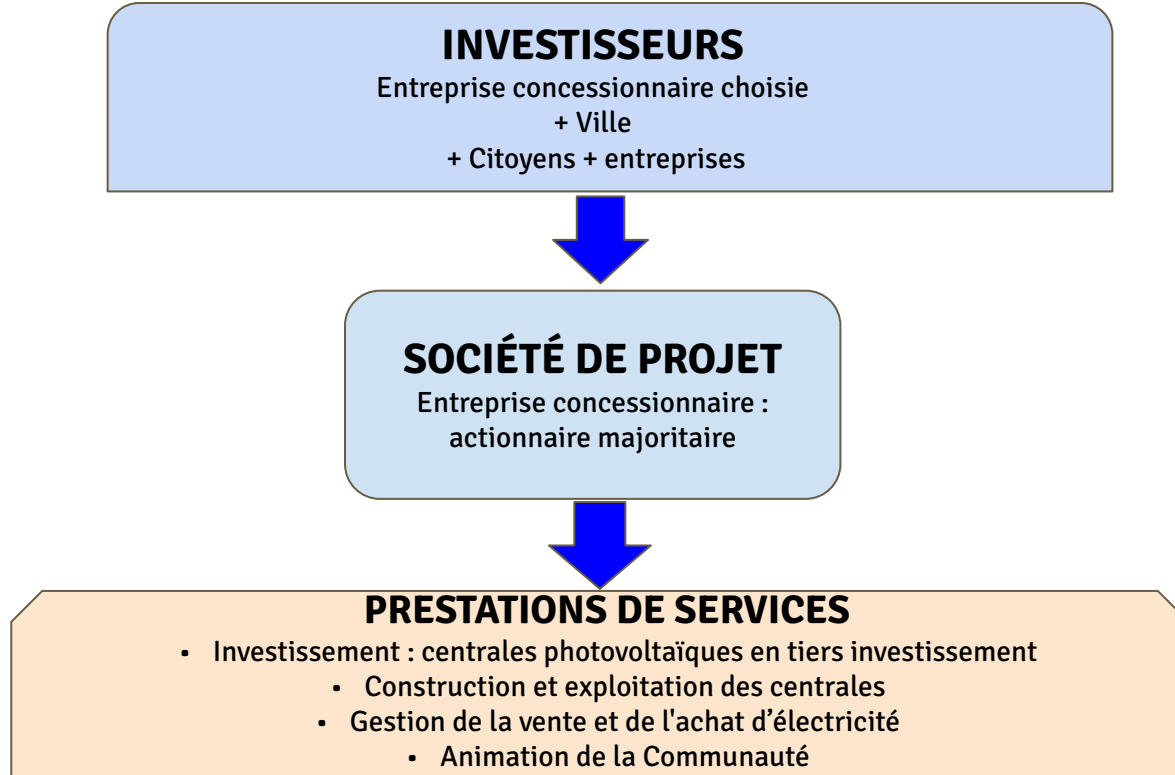


Construire un projet participatif

Engagement n°11 du Pacte pour la transition signé par la Ville



Modèle de la Communauté

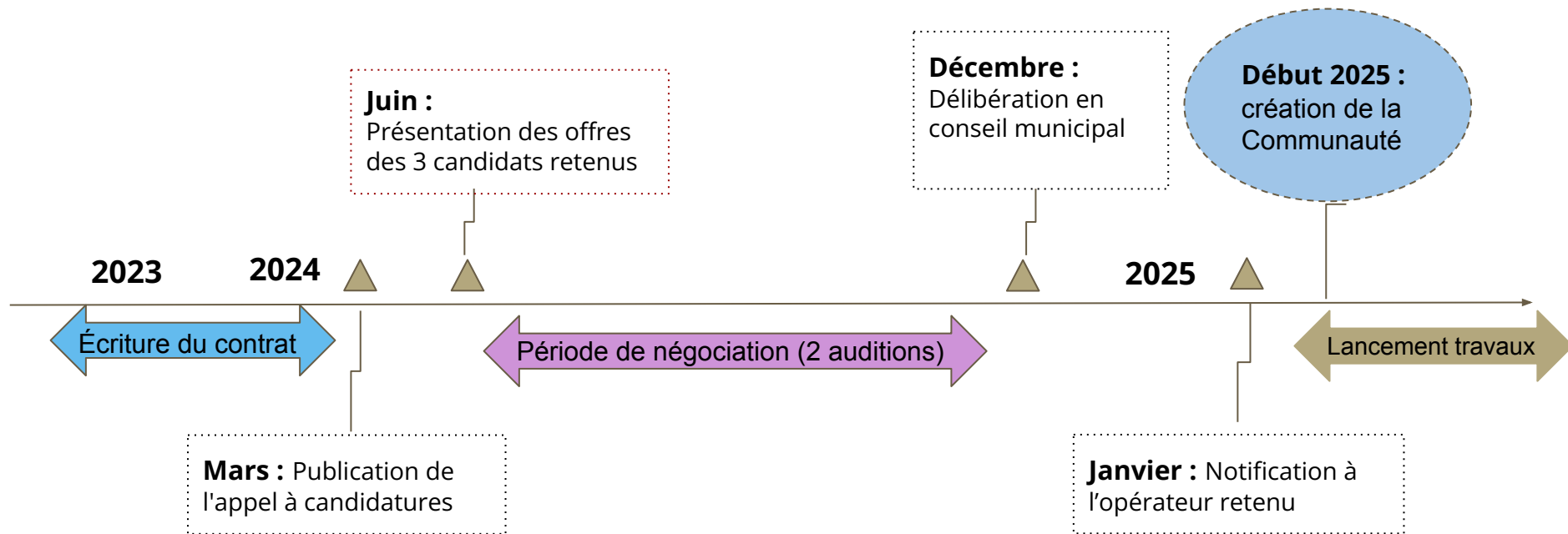


Le contrat de concession

(La base de la négociation à venir)

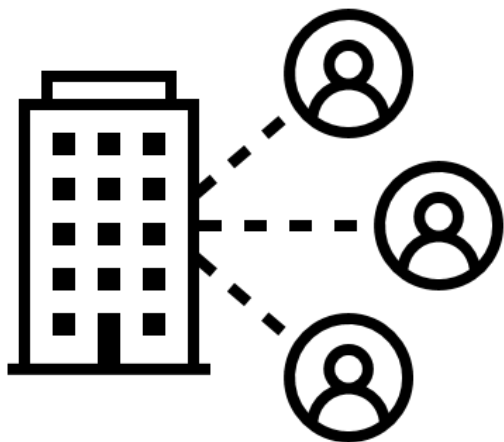


Planning prévisionnel du choix de l'opérateur



Les missions du concessionnaire

MISSION N°1 : SOLARISER LES SITES COMMUNAUX



- Financer les travaux
- Réaliser l'étanchéité des bâtiments concernés
- Installer des centrales PV en autoconsommation individuelle > contrat de mise à disposition des centrales contre loyer

Les missions du concessionnaire

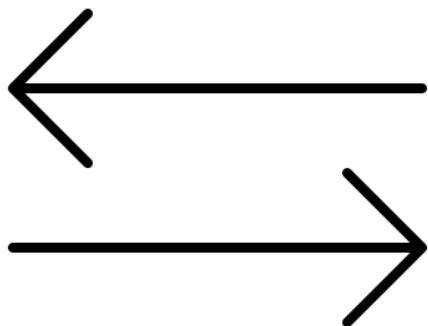
MISSION N°2 : SOLARISER LES TOITS PRIVÉS EN TIERS-INVESTISSEMENT



- Financer les travaux
- Installer des centrales PV en autoconsommation individuelle
- Assurer l'exploitation et la maintenance de la centrale
- Contrat de location d'une centrale photovoltaïque pendant 20 ans

Les missions du concessionnaire

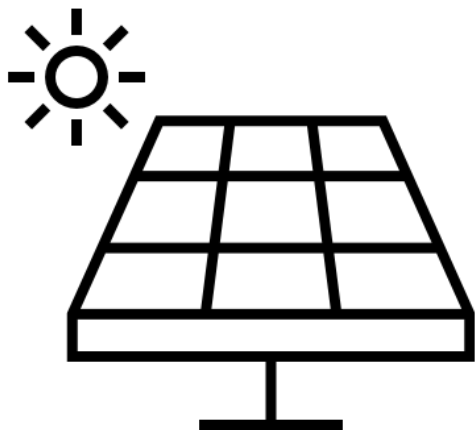
MISSION N°3 : ECHANGE DES SURPLUS ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS



- Répartir les surplus de production entre les consommateurs
- Réaliser la facturation en lieu et place des producteurs
- Gérer les paiements des consommateurs vers les producteurs
- Service rendu contre paiement d'un forfait annuel

Enjeu: Mettre en place une activité d'encaissement pour compte de tiers. Ce service bancaire reste à développer en France.

Les missions du concessionnaire

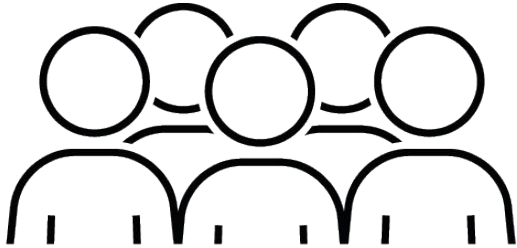


MISSION N°4 : INSTALLER DES CENTRALES AUPRÈS DES PARTICULIERS

- Fournir et installer des centrales PV en autoconsommation individuelle
- Assurer l'exploitation et la maintenance de la centrale
- Contrat de fourniture, installation et maintenance contre paiement

Les missions du concessionnaire

MISSION N°5 : ANIMER LA COMMUNAUTÉ



- Mobiliser les consommateurs pour les inciter à consommer au bon moment
- Coordonner des temps d'échanges entre participants
- Être force de proposition pour des actions de sobriété énergétique

Les principales caractéristiques du contrat de concession

DURÉES

- 25 ans de concession (à compter de la notification)
- 20 ans de mise à disposition des centrales
- Délai de 5 ans maximum pour mettre à disposition des centrales PV chez les particuliers (mission n°2)

PROPRIÉTÉ DES CENTRALES

- Les centrales deviennent la propriété du locataire au bout de 20 ans
- Achat anticipé possible pour les particuliers
- Possibilité pour la Ville de faire un achat anticipé ou céder les installations à un futur concessionnaire



Les principales caractéristiques du contrat de concession

SOCIÉTÉ DÉDIÉE AU PROJET

- Le concessionnaire crée une société (SAS) dédiée à la mise en œuvre de la concession
- Le contrat de concession est cédé à cette SAS
- Son financement est assuré à 50 % + 1 action par le concessionnaire
- La commune finance le reste, moins la participation citoyenne (jusqu'à 10 % du capital)

GOVERNANCE

Le concessionnaire a le contrôle opérationnel de la SAS

La gouvernance devra prévoir un droit de regard réel (véto, ...) de la Commune dans les décisions importantes :

Décisions d'investissement/ d'endettement ; tarification ; résiliation des contrats ; etc

Possibilité de mettre en place des collègues afin que les vitrollais investisseurs soient représentés dans les instances de pilotage (conseil de gestion).



Les sites producteurs

18 sites communaux validés techniquement

- Centre technique municipal, groupes scolaires, 1 parking...
- Entre 3 et 600 KWc
- Total de 2300 KWc

X sites privés à définir et à étudier techniquement

- Toits et parkings des entreprises
- Toits des particuliers et copropriétés
- Total espéré de KWc

Investissement porté par la communauté

Investissement porté par les privés ou par la communauté



Les critères de sélection (en cours de consolidation)

1. CRITÈRE TECHNIQUE

- Qualité de la méthodologie de conception, de réalisation et de suivi des installations PV (fiabilité des équipements, production annuelle attendue, outils de suivi de la production)
- Cohérence du calendrier de déploiement et de mise en service des installations PV
- Performance environnementale du projet (bilan carbone des panneaux, ...)
- Qualité des actions de sensibilisation



Les critères de sélection (en cours de consolidation)

2. CRITÈRE FINANCIER

- Cohérence de l'équilibre entre la rentabilité économique du projet et l'attractivité pour les bénéficiaires
 - > équilibre investissement/rémunération par mission



Précision : le **prix de l'électricité** a vocation à rester **stable sur 20 ans** (permet d'éviter les aléas du marché de l'électricité)

Les critères de sélection (en cours de consolidation)

3. CRITÈRE DE STRUCTURATION JURIDIQUE ET MODALITÉS DE GOUVERNANCE

- Clarté de la note descriptive de la société de projet
- Pertinence des propositions formulées sur le projet de contrat dans l'intérêt de la commune et des vitrollais (répartition du capital, gouvernance de la SPV...)



La démarche participative



Démarche participative : les temps forts

En 2023 :



Réunion publique du 5 juillet 2023
70 participants



Réunion publique du 4 octobre 2023
80 participants



Assise de l'Énergie
RDV des Entrepreneurs
9 novembre 2023

En 2024 :

Aujourd'hui :

**Présentation du
contrat initial**

Réunion publique du 20 février 2024

Mars 2024 :

**Réunion avec les
entreprises**

Fin 2024 :

**Présentation du
contrat final**

Réunion publique à venir



Démarche participative

2024

Série d'ateliers à destination des particuliers souhaitant solariser leur toit

AVRIL/MAI

Technique

Ateliers pour accompagner les particuliers propriétaires à finaliser l'étude de faisabilité d'une installation photovoltaïque

Plusieurs sessions

SEPTEMBRE/OCTOBRE

Administratif

Ateliers pour accompagner les particuliers dans les démarches administratives (urbanisme et raccordement auprès d'Enedis)

Plusieurs sessions

NOVEMBRE/DECEMBRE

Communauté

Atelier autour de l'autoconsommation collective et le fonctionnement de la Communauté

Plusieurs sessions



Démarche participative

AVRIL/MAI

Technique



- > Comment faire une pré-étude de faisabilité soi-même
- > Quels sont les aspects technique pour installer des panneaux PV
- > Quels outils à ma disposition
- > Évaluation de l'amortissement de mon installation



FICHE D'AUTO-ÉVALUATION - ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE

I. Contexte

Vous êtes intéressé par la solarisation de votre toiture, afin de produire localement de l'électricité d'origine renouvelable ?

Ce questionnaire vous servira à évaluer la possibilité technique et l'intérêt de vous lancer dans un projet photovoltaïque.

Une formation qui vous sera proposée afin de vous aider à affiner votre projet et répondre à vos questions.

II. Liste de questions préalables - volet technique

1. Êtes-vous propriétaire du toit que vous aimeriez solariser ?

- Oui à 100%.
- Co-propriétaire : une fois l'étude de pré-faisabilité réalisée et positive, il vous faudra recevoir l'accord des autres propriétaires.
- Non : une fois l'étude de pré-faisabilité réalisée et positive, il vous faudra recevoir l'accord du propriétaire.

2. Quelles sont les coordonnées GPS du bâtiment ?

3. Des plans du bâtiment et/ou de la toiture sont-ils disponibles ? Si oui merci de préciser lesquels. (Plan d'architecte, plan de la structure, DOE (Dossier des ouvrages exécutés))

- Oui :
- Non



Vitrolles
vivre ensemble



Vitrolles
vivre ensemble

Restons en contact !

Pour se tenir informé de la démarche et des prochains rendez-vous :

- ▷ Liste de vos contacts mails
- ▷ Réseaux Sociaux de la Ville
- ▷ Magazine de la Ville
- ▷ Site de la Ville > rubrique « Communauté d'énergie »

